

[Le compte personnel de formation \(CPF\)](#)

Le compte personnel de formation (CPF), alimenté en heures, est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (Dif) mais les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du Dif et pourront les mobiliser jusqu'au 31 décembre 2020. Le CPF fait partie du compte personnel d'activité (CPA).

[Accéder à votre compte personnel de formation](#)

[DATADOCK](#)



Datadock est le nom de la base de données unique créée par les 20 OPCA et OPACIF qui ont récemment publiés la liste commune de 21 indicateurs permettant de valider le respect par les organismes de formation des six critères de qualité fixés par le décret du 30 juin 2015, qui est entré **en vigueur le 1er janvier 2017**.

L'auto-école du Lycée est habilitée à vous faire suivre une formation au permis de conduire financée par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) ou un dispositif d'état (pôle emploi , conseil général, etc...)